

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1426

12 juillet 2010

SOMMAIRE

3i Scandferries Chartering Invest S.à r.l.	68425	European Consultant Union S.A.	68403
Absolute Return Strategy Sicav	68446	Fanclub Ben Gastauer	68409
Accord Europe Investment S.A.	68423	Fedil Security Services, a.s.b.l.	68411
Agathos S.à r.l.	68424	Felgen & Associés Engineering S.A.	68448
Agence Luxembourgeoise Antidopage ...	68420	Frondenberg S.à r.l.	68425
Anine	68442	Good Media Investment Holdings Sàrl ...	68407
A.S. Adventure Luxembourg S.A.	68406	Ideal Invest Sicav	68443
Assistance et Développement S.à r.l.	68424	Jude International S.à r.l.	68420
Association Luxembourgeoise des Entre- prises de Gardiennage et de Transport de Fonds, association sans but lucratif	68411	Luxembourg IMIL Sàrl	68444
Axa World Funds	68448	Maramco S.A.	68418
Brew Re S.A.	68424	Matro S.A.	68444
Chemolux S.à r.l.	68441	Matro S.A.	68444
Compagnie Immobilière de Weimerskirch	68425	MLUX Beauty Products S.à r.l.	68445
Compagnie Luxembourgeoise d'Entrepri- ses	68441	Multiple Managers Sicav	68423
Coralis S.A.	68412	MWCR Lux S.à r.l.	68443
Cornerstone City Developments S.A.	68421	Novator (Luxembourg) S.à r.l.	68411
DAGNY GmbH	68418	PGF III S.A.	68447
Distrifood SA	68419	PGF III (Tokenhouse) S.A.	68447
DnB NOR Luxembourg S.A.	68418	PGF II (Temple) S.à r.l.	68446
Edutainment S.à r.l.	68419	Private Equity Selection International (PE- SI) 1 S.A.	68403
Ekart S.A.	68442	Private Equity Selection International (PE- SI) 2 S.A.	68421
Energy and Infrastructure Management II S.à r.l.	68409	Promonova S.A.	68402
Europa Donna Luxembourg, coalition eu- ropéenne contre le cancer du sein	68405	Sireo Immobilienfonds No.6 SICAV-FIS	68441
		Strategic Solutions	68445
		Yorkimmo S.A.	68445

Promonova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 87, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.667.

L'an deux mille dix, le quatre mars.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "PROMONOVA SA" avec siège social à L-4779 Pétange, 15, rue Robert Schuman, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 99.667,

constituée suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART, de résidence à Pétange, en date du 26 février 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, no 483 en date du 7 mai 2004.

L'Assemblée est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal CAMBIER, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Madame Cécile DURANDO, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luciano MERCURIO, entrepreneur, demeurant à L-3321 Berchem, 22, rue Hans Adam.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Transfert du siège social.
- 2) Et Modification du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Pétange à Bascharage.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (...)

Cette société aura son siège social à Bascharage. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

L'adresse du siège social est fixée à L-4940 Bascharage, 87, avenue de Luxembourg.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire

Signé: Cambier; Durando; Mercurio, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mars 2010. Relation: EAC/2010/2801. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010048207/54.

(100050422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

European Consultant Union S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 21.885.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2010.

Pour EUROPEAN CONSULTANT UNION S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010063443/0.

(100078278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.305.

L'an deux mille dix, le quatre mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 1 S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 103 du 19 janvier 2002, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date de ce jour.

L'Assemblée est ouverte à 10.15 heures et est présidée par Madame Christelle VAUDEMONT, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Olga ZLOBINSKA, employé privé demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Antoinette FARESE, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Réduction de capital par rachat d'Actions de catégorie <ACC>

2.- Réduction de capital par rachat d'Actions de catégorie <S3>.

3.- Réduction de capital par rachat d'Actions de catégorie <CIP>.

4.- Réduction du capital par l'annulation d'Actions de catégorie <JH>. Il est noté et accepté que l'investissement lié a été valorisé à zéro, conformément au rapport daté au 31 décembre 2009 joint de sorte qu'aucun boni de liquidation ne sera versé aux actionnaires de la catégories <JH>

5.- Modification statutaires:

Suite aux modifications susmentionnées, il est proposé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de Private Equity Selection International (PESI) I S.A. comme suit:

Le capital social est fixé à 669 750,- EUR (six cent soixante-neuf mille sept cent cinquante Euros), représenté par 66 975 (soixante-six mille neuf cent soixante-quinze) actions réparties comme suit:

- 1 550 (mille cinq cent cinquante) actions de souscription initiale;

- 5.516 (cinq mille cinq cent seize) actions de catégorie «ACC»;

- 8.217 (huit mille deux cent dix-sept) actions de catégorie «S3»;

51.692 (cinquante-et-un mille six cent quatre-vingt-douze) actions de catégorie «VEST» chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,).»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de 35.620,- EUR (trente-cinq mille six cent vingt euros), pour le ramener de son montant actuel de 837.740,- EUR (huit cent trente-sept mille sept cent quarante euros) à un montant de 802.120,- EUR (huit cent deux mille cent vingt euros), et de réaliser cette réduction de capital par l'annulation de 3.562 (trois mille cinq cent soixante-deux) actions de catégorie «ACC», chacune d'une valeur nominale de 10,-EUR (dix euros) par action.

Tous les droits attachés aux actions annulées y compris le droit aux bénéfices de l'exercice en cours s'éteindront au jour de l'annulation.

La valeur de marché de l'entité sous-jacente étant inférieure à la somme de la valeur des titres annulés, aucune charge fiscale n'est à constater.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de 24.500,- EUR (vingt-quatre mille cinq cents euros), pour le ramener de son montant actuel de 802.120,- EUR (huit cent deux mille cent vingt euros) à un montant de 777.620,- EUR (sept cent soixante-sept mille six cent vingt euros), et de réaliser cette réduction de capital par l'annulation de 2.450 (deux mille quatre cent cinquante) actions de catégorie «S3», chacune d'une valeur nominale de 10,-EUR (dix euros) par action. Tous les droits attachés aux actions annulées y compris le droit aux bénéfices de l'exercice en cours s'éteindront au jour de l'annulation.

La valeur de marché de l'entité sous-jacente étant inférieure à la somme de la valeur des titres annulés, aucune charge fiscale n'est à constater.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de 68.440,- EUR (soixante-huit mille quatre cent quarante euros), pour le ramener de son montant actuel de 777.620,-EUR (sept cent soixante-sept mille six cent vingt euros) à un montant de 709.180,-EUR (sept cent neuf mille cent quatre-vingts euros), et de réaliser cette réduction de capital par l'annulation de 6.844 (six mille huit cent quarante-quatre) actions de catégorie «CIP», chacune d'une valeur nominale de 10,-EUR (dix euros) par action.

Tous les droits attachés aux actions annulées y compris le droit aux bénéfices de l'exercice en cours s'éteindront au jour de l'annulation.

La valeur de marché de l'entité sous-jacente étant inférieure à la somme de la valeur des titres annulés, aucune charge fiscale n'est à constater.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de 39.430,-EUR (trente-neuf mille quatre cent trente euros), pour le ramener de son montant actuel de 709.180,- EUR (sept cent neuf mille cent quatre-vingts euros) à un montant de 669.750,-EUR (six cent soixante-neuf mille sept cent cinquante euros), et de réaliser cette réduction de capital par l'annulation de 3.943 (trois mille neuf quarante-trois) actions de catégorie «JH», chacune d'une valeur nominale de 10,-EUR (dix euros) par action.

L'annulation d'Actions de catégorie «JH». Il est noté et accepté que l'investissement lié a été valorisé à zéro, conformément au rapport daté au 31 décembre 2009 joint de sorte qu'aucun boni de liquidation ne sera versé aux actionnaires de la catégories «JH».

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial.

Cinquième résolution

Suite la réduction de capital ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 669 750,-EUR (six cent soixante-neuf mille sept cent cinquante Euros), représenté par 66 975 (soixante-six mille neuf cent soixante-quinze) actions réparties comme suit:

- 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions de souscription initiale;
- 5.516 (cinq mille cinq cent seize) actions de catégorie «ACC»;
- 8.217 (huit mille deux cent dix-sept) actions de catégorie «S3»;

51.692 (cinquante-et-un mille six cent quatre-vingt-douze) actions de catégorie «VEST» chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,...) Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.20 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.000,-EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. FARESE, C. VAUDEMONT, O. ZLOBINSKA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2010. Relation: LAC/2010/20476. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010063715/108.

(100079245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Europa Donna Luxembourg, coalition européenne contre le cancer du sein, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg F 1.835.

Les articles des statuts à changer sont présentés

Europa Donna Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: 18, rue Dicks L-1417 Luxembourg,

Changement: B.P. 818 L-2018 Luxembourg

STATUTS

Titre I^{er} . Dénomination, Siège et Objet

Art. 1^{er} . L'association prend le nom de Europa Donna Luxembourg, à ajouter coalition européenne contre le cancer du sein, association sans but lucratif.

Titre II. Membres

Art. 5. Peut être admise sur demande comme membre effectif toute personne acceptée par les associés de l'association. L'assemblée générale statue sur l'admission des membres effectifs. Les membres effectifs doivent souscrire aux objectifs de l'organisation après avoir pris connaissance des statuts et collaborer activement à l'association. Ils sont tenus de payer une cotisation (article 9) et ont le droit de vote à l'assemblée générale.

Changement: Art. 5. Toute personne physique ou morale peut devenir membre effectif ayant pris l'engagement d'adhérer aux objectifs de l'association selon les statuts et collaborer activement avec l'association. Ils sont tenus de payer une cotisation (article 9) et ont le droit de vote à l'assemblée générale.

Art. 6. Peut être admis comme membre sympathisant toute personne ayant pris l'engagement de verser une somme supérieure ou égale au montant fixé par l'assemblée générale (article 9), souscrit aux objectifs de l'association sans y collaborer activement. Ces membres peuvent assister à titre consultatif aux réunions de l'assemblée générale.

Changement: Art. 6. Peut être admis comme membre sympathisant toute personne physique ou morale ayant pris l'engagement d'adhérer aux objectifs de l'association sans collaborer activement. Ces membres peuvent assister à titre consultatif aux réunions de l'assemblée générale, mais n'ont pas le droit de vote.

Titre III. Cotisation

Art. 9. Les membres effectifs paient une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale, sans toutefois que cette cotisation ne puisse dépasser le montant de deux cents euros (€ 200,-) indice 100.

A enlever cette phrase: Les membres sympathisants paient une somme supérieure ou égale à un minimum fixé chaque année par l'assemblée générale, initialement non inférieur à 10 Euros.

Art. 15. Il doit être tenu au moins une assemblée générale par an, dans les trois premiers mois de l'année. L'association peut être réunie en assemblée générale extraordinaire à tout moment par décision du conseil ou à la demande d'un tiers des membres effectifs.

Changement: L'assemblée générale a lieu au cours des cinq premiers mois suivant la fin de l'année sociale. Une assemblée générale extraordinaire peut avoir lieu sur décision du conseil d'administration ou à la demande d'un tiers des membres effectifs.

Art. 17. Les membres effectifs présents ou représentés à l'assemblée générale ont un droit de vote égal. Chaque membre effectif peut être porteur de deux procurations au plus.

A ajouter: Les résolutions de l'assemblée générale sont tenues au siège de l'association où tous les membres effectifs et des tiers peuvent en prendre connaissance.

Titre VI. Ressources financières, Comptes et Budgets et Surveillance

Art. 20. En cas de dissolution de l'association décidée par l'assemblée générale, la liquidation se fait par les soins du conseil d'administration en fonction à ce moment. L'actif, après l'acquittement du passif, sera versé à une association ou fondation dont l'objet est similaire à celui de l'association dissoute.

Les 2 phrases sont à changer

La dissolution de l'association se fait sur décision de l'assemblée générale. La liquidation se fait par les soins du conseil d'administration en fonction.

A ajouter: Dans le cas d'une dissolution de l'association, et après acquittement du passif, les biens de l'association seront versés à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand ducal ou à une fondation de droit luxembourgeois dont l'objet est similaire à celui de l'association dissoute.

Référence de publication: 2010082638/54.

(100074372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

A.S. Adventure Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 36.735.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 12 octobre 2009

Les actionnaires de la société A.S. ADVENTURE Luxembourg S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 12 octobre, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs de:

- Monsieur Emiel Lathouwers, demeurant à B-2610 Wilrijk, 12, Ahomenlaan
- Monsieur Cédric Olbrechts, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, 7, rue Fontaine
- Monsieur Filip Leflot, demeurant à B-8300 Knokke-Heist, 192/41, Koningslaan
- Monsieur Guy Torrekens, demeurant à B-9420 Aaigem, 4, Langemunt

sont venus à échéance en 2009, décide de ne pas les renouveler dans leur fonction.

En conséquence, l'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Frédéric Hufkens, chef d'entreprise, né le 29/04/1967 à Hasselt (B), demeurant à SP51AZ Salisbury, Royaume-Uni, Best Farm Farley

au poste d'administrateur pour une durée de trois ans, c'est-dire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

De même, l'assemblée constatant que le mandat de l'administrateur délégué de:

- Monsieur Emiel Lathouwers, demeurant à B-2610 Wilrijk, 12, Ahomenlaan
- est arrivé à échéance en 2009, décide de ne pas le renouveler dans sa fonction.

En conséquence, l'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Eric Leemans, chef d'entreprise, né le 20/11/1969 à Herk-de-Stad (B), demeurant à B-3540 Schulen, Kerksstraat, 91

aux postes d'administrateur et d'administrateur délégué pour une durée de trois ans c'est-dire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

D'autre part, l'assemblée générale constatant que le mandat de l'administrateur de:

- Monsieur Patrick Lathouwers, demeurant à B-2610 Wilrijk, 34, Acacialaan

est arrivé à échéance, décide le renouveler dans sa fonction pour une nouvelle période de trois années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Suite à ces nominations, le conseil d'administration se compose donc dorénavant de la manière suivante:

- Monsieur Eric LEEMANS, chef d'entreprise, né le 20/11/1969 à Herk-de-Stad (B), demeurant à B-3540 Schulen, Kerkstraat 91 (administrateur délégué)

- Monsieur Frédéric Hufkens, chef d'entreprise, né le 29/04/1967 à Hasselt (B), demeurant à SP51AZ Royaume-Uni, Best Farm Farley

- Monsieur Patrick Lathouwers, demeurant à B-2610 Wilrijk, 34, Acacialaan

D'autre part, l'assemblée générale décide de nommer en remplacement de la société Fiduciaire Glacis S.A. au poste de commissaire aux comptes la société:

- LUX AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C. Luxembourg B 25.797

pour une période de trois années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010043428/45.

(100043795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Good Media Investment Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 114.048.

In the year Two Thousand and Ten, on the Twenty Eighth day of May.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

Appeared:

The limited liability company MEDIA INVESTMENT HOLDINGS Sàrl, having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered at the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 113.819,

duly represented by Mr Carmine REHO, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said MEDIA INVESTMENT HOLDINGS Sàrl is the sole member of the company GOOD MEDIA INVESTMENT HOLDINGS Sàrl, a limited liability company having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, and registered at the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 114.048 (hereinafter referred to as the "Company").

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity as sole member of the Company has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole member of the Company resolves to increase the corporate capital of the Company to the extent of Seven Thousand Nine Hundred and Seventy Five Euros (EUR 7,975), so as to as to bring it from its present amount of Three Million Three Hundred and Seventy Four Thousand and Twenty-Five Euros (EUR 3,374,025) represented by One Hundred and Thirty Four Thousand Nine Hundred and Sixty One (134,961) corporate units having a nominal value of Twenty Five Euros (EUR 25) each to Three Million Three Hundred and Eighty Two Thousand Euros (EUR 3,382,000), by the issue of Three Hundred and Nineteen (319) new corporate units with a nominal value of Twenty-Five Euros (EUR 25.-) having the same rights and obligations as the existing units.

Subscription and Payment

The sole member has subscribed and paid in cash the amount mentioned hereafter:

Name of the Member	Additional Units	Total Units after Subscription	Total Amount Subscribed (EUR)
MEDIA INVESTMENT HOLDINGS S.à r.l.	319	135,280	7,975
TOTAL	319	135,280	7,975

The Three Hundred and Nineteen (319) new corporate units of the Company have been entirely subscribed and fully paid-up by the sole member so that the amount of Seven Thousand Nine Hundred and Seventy Five Euros (EUR 7,975) is at the free disposal of the Company, as was certified to the notary executing this deed by the presentation of a banking certificate.

Second resolution

The sole member of the Company resolves to amend Article 5, paragraph 1, of the Articles of Association of the Company which shall henceforth be read as follows:

"The subscribed corporate capital of the Company is set at Three Million Three Hundred and Eighty Two Thousand Euros (EUR 3,382,000) represented by One Hundred and Thirty Five Thousand Two Hundred and Eighty (135,280) corporate units having a nominal value of Twenty-Five Euros (EUR 25) each, having all the same rights and obligations."

Third resolution

The sole member of the Company resolves to authorize any lawyer of the law firm Wildgen to amend the members' register of the Company so as to reflect the above subscription.

Costs - Evaluation

Any expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever as a result of this deed which shall be charged to the Company are estimated at approximately one thousand two hundred euros.

The undersigned notary who speaks and understands English states that following a request of the appearing parties, these presents are drafted first in English then in French. In the event of discrepancies between the two versions, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

La société à responsabilité limitée MEDIA INVESTMENT HOLDINGS Sàrl, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistré au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 113.819,

dûment représentée par Monsieur Carmine REHO, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un mandat donné sous seing privé.

Le mandat susmentionné, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Ladite société MEDIA INVESTMENT HOLDINGS Sàrl est l'associée unique de la société à responsabilité limitée GOOD MEDIA INVESTMENT HOLDINGS Sàrl, avec siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 114.048, (ci-après la "Société").

Cette partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa capacité d'associée unique de la Société a prié le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique de la Société décide d'augmenter le capital social de Société à concurrence de sept mille neuf cent soixante quinze euro (EUR 7.975), pour le porter de son montant actuel de trois million trois cent soixante quatorze mille vingt cinq euros (EUR 3.374.025) représenté par cent trente quatre mille neuf cent soixante et une (134.961) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) à trois millions trois cent quatre vingt deux mille euros (EUR 3.382.000), par l'émission de trois cent dix neuf (319) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

L'associée unique a souscrit et a libéré en espèce les montants ci-après indiqués:

Nom des Associés	Parts Sociales additionnelles	Total des Parts Sociales après Souscription	Montant total souscrit (EUR)
MEDIA INVESTMENT HOLDINGS S.à r.l.	319	135.280	7.975
TOTAL	319	135.280	7.975

Les trois cent dix neuf (319) nouvelles parts sociales de la Société ont été entièrement souscrites par l'associé unique et entièrement libérées de sorte que le montant de sept mille neuf cent soixante quinze euros (EUR 7.975) est à la disposition de la Société, comme certifié au notaire instrumentant, par présentation d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 5, alinéa 1^{er}, des Statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à trois millions trois cent quatre vingt deux mille euros (EUR 3.382.000) représenté par cent trente cinq mille deux cent quatre vingt (135.280) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune, ayant toute les mêmes droits et obligations."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser tout avocat de l'Etude Wildgen à modifier le registre des associés de la Société afin de refléter la souscription mentionnée ci-dessus.

Frais - Evaluation

Les dépenses, frais, rémunération et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille deux cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec Notaire.

Signé: REHO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juin 2010. Relation GRE/2010/1900. Reçu Soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au R.C.S. Luxembourg.

Junglinster, le 9 juin 2010.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2010069603/117.

(100081764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Energy and Infrastructure Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.829.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2010

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Gérants et Gérants Délégués suivants, pour un nouveau terme d'un an:

- Beat IMWINKELRIED, Gérant et Gérant Délégué (résidant à CH-8050 ZURICH, 418, Schaffehauserstrasse)
- Christoph RENTSCH, Gérant et Gérant Délégué (résidant à CH-6331 HÜNENBERG, 71, Bösch)
- Dieter SCHAEERER (résidant à St Jacobs Strasse 30, CH-4010 BÂLE)

L'Assemblée a par ailleurs nommé Gérant et Président du Conseil de Gérance, Dr. Barbara WEBER (résident à CH-8044 ZURICH, 108, Susenbergstrasse) et ce pour la durée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010050937/19.

(100052549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Fanclub Ben Gastauer, Association sans but lucratif.

Siège social: Schifflange,

R.C.S. Luxembourg F 8.344.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quinze mars.

Entre les membres fondateurs soussignés:

1. Monsieur Nick CLESEN, salarié, né à Luxembourg, le 19 janvier 1986, demeurant à Bettembourg;
2. Monsieur Jean-Claude HANSEN, employé CFL, né à Esch/Alzette, le 13 novembre 1957, demeurant à Schifflange;
3. Monsieur Sam KAUDE, mécanicien d'avions, né à Luxembourg, le 19 août 1986, demeurant à Noertzange;
4. Monsieur Marco LAMBORELLE, ingénieur industriel, né à Esch/Alzette, le 26 août 1959, demeurant à Schifflange;
5. Monsieur Robert SCHMITT, ATM en radiologie, né à Luxembourg, le 23 décembre 1986, demeurant à Bertrange;
6. Monsieur Roland SCHREINER, bourgmestre, né à Schifflange, le 25 août 1957, demeurant à Schifflange;

7. Monsieur Yannick STOLTZ, étudiant, né à Luxembourg, le 26 février 1988, demeurant à Ehlinge-Mess;
 8. Monsieur Paul WEIMERSKIRCH, coordinateur politique, né à Schifflange, le 30 avril 1957, demeurant à Schifflange;
 9. Monsieur Pol ZIMMERMANN, étudiant, né à Esch/Alzette, le 2 octobre 1988, demeurant à Tétange;
- forment par les présentes une association sans but lucratif dans le sens de la loi du 21 avril 1928.

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination de "FANCLUB BEN GASTAUER"

Art. 2. Son siège social est établi dans la commune de Schifflange à l'endroit désigné par le comité.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. L'association est administrativement et financièrement indépendante.

Art. 5. L'association a pour but de s'engager pour la propagation de la pratique du cyclisme et d'entretenir des relations amicales entre les membres et de soutenir sportivement et moralement le coureur cycliste Ben Gastauer.

Art. 6. L'association se compose des membres du comité et de membres actifs. Le nombre des membres du comité ne peut être inférieur à trois et ne peut dépasser le nombre de treize. Le comité peut accorder à des personnes et des institutions, qui par des dons annuels tiennent à soutenir l'association dans ses activités, le titre honorifique de "membre d'honneur". De même peut-il conférer le titre de "membre d'honneur" à des personnes qui ont rendu des services ou ont fait des dons particuliers à l'association. Ces titres honorifiques ne donnent pas naissance à des droits au sein de l'association.

Art. 7. La qualité de membre actif peut être acquise par toute personne qui accepte les conditions et obligations suivantes:

1. Présenter une demande;
2. Adhérer aux statuts et règlements de l'association;
3. Payer la cotisation annuelle;
4. Remplir les conditions de collégialité qui sont à la base de l'association.

La qualité de membre actif est acquise par toute personne acceptant les conditions et obligations ci-dessus et étant détenteur d'une carte de membre de l'association.

Art. 8. Le comité peut exclure un membre qui nuit à l'esprit d'équipe, au renom et aux intérêts de l'association ou qui ne remplit pas les conditions de l'article 7 des présents statuts.

Art. 9. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les trois mois de la clôture de l'exercice. Le comité en fixe le lieu et la date. Il peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. L'assemblée générale représente l'ensemble des membres actifs.

A l'ordre du jour de chaque assemblée générale figure d'office:

- L'approbation des comptes de l'exercice écoulé et des projets budgétaires;
- La décharge à donner par l'assemblée générale au trésorier sur proposition des réviseurs de caisse;
- La nomination et la révocation des membres du comité et des réviseurs de caisse;
- La fixation de la cotisation annuelle qui ne peut pas dépasser SOIXANTE EUROS (EUR 60.-);
- La dissolution de l'association et la nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs lorsque la majorité des membres élus du comité est démissionnaire;
- Les modifications à apporter aux statuts de l'association.

Art. 10. Tous les membres actifs peuvent prendre part à l'assemblée générale. Il leur est possible de s'y faire représenter par un autre membre; la procuration doit être écrite. Nul ne peut représenter plus d'un membre.

Art. 11. Les membres sont convoqués à l'assemblée générale par avis postal contenant l'ordre du jour et expédié deux semaines au moins avant la date de l'assemblée. L'ordre du jour est arrêté par le comité.

Art. 12. L'assemblée générale est présidée par le président du comité ou à son défaut, par le membre désigné par le comité.

L'assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés et les décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 13. Le comité est l'organe administratif et exécutif de l'association.

Les candidatures pour un mandat de membre de comité doivent parvenir au président au plus tard le jour de l'assemblée générale. Le comité se réserve le droit d'accepter ou de refuser la (es) candidature(s).

La durée du mandat d'un élu est de trois ans. Un sortant est rééligible. Les élections des membres du comité se font par l'assemblée générale par acclamation.

Art. 14. Les réviseurs de caisse sont au minimum deux et au maximum trois membres qui sont élus annuellement par l'assemblée générale. Les membres sortants sont rééligibles. Les réviseurs de caisse se réunissent avant chaque assemblée

générale ordinaire dans le but de vérifier et contrôler la gestion financière du comité et présentent un rapport sur ces cotisations lors de l'assemblée générale.

Art. 15. Le comité a les pouvoirs de disposition et d'administration les plus étendus pour la gestion générale des affaires de l'association; il a l'obligation de mettre à la disposition des réviseurs de caisse tous les livres et pièces comptables nécessaires à la bonne exécution de leur tâche et cela au moins quinze jours avant la date fixée pour l'assemblée générale.

Art. 16. Chaque année après l'assemblée générale les membres du comité désignent parmi eux, pour un terme de trois ans, le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier.

Art. 17. Le comité se réunit au moins trois fois par an sur convocation du président et chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige ou que trois membres du comité le demandent; il décide valablement si la moitié au moins de ses membres est présente.

Art. 18. L'association est engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux membres du comité dont obligatoirement celle du président. La seule signature du trésorier ou du président est suffisante pour engager valablement l'association vis-à-vis des institutions bancaires jusqu'à un montant de DEUX MILLE EUROS (EUR 2.000.-).

Art. 19. L'exercice comptable et social de l'association commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. En cas de dissolution de l'association, pour quelque motif que ce soit, l'assemblée générale donnera aux fonds de l'association, après acquittement du passif, une affectation qui se rapproche le plus possible de l'objet social en vue duquel l'association a été constituée. La dissolution ne peut être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des membres ayant droit de vote.

Et après lecture faite ils ont tous signé le présent acte.

Schiffflange, le 15 mars 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010069051/89.

(100065104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Novator (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1529 Luxembourg, 6, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg B 144.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Référence de publication: 2010060918/11.

(100076198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Fedil Security Services, a.s.b.l., Association sans but lucratif,

(anc. Association Luxembourgeoise des Entreprises de Gardiennage et de Transport de Fonds, association sans but lucratif).

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg F 625.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue le 28 avril 2010, que les membres de l'Association Luxembourgeoise des Entreprises de Gardiennage et de Transport de Fonds, Association sans but lucratif, ont décidé d'adopter une nouvelle dénomination à savoir "Fedil Security Services, a.s.b.l." (en abrégé "Fedil Security Services").

En outre, il a été décidé de remplacer les références à l'"ALEGA" ou l'"ALEGA A.s.b.l." par "Fedil Security Services".

De plus, il a été décidé de remplacer les références à la "FEDIL" ou la "Fédération des Industriels Luxembourgeois A.s.b.l." par "Fedil - Business Federation Luxembourg".

Il en résulte que les articles des statuts suivants ont été modifiés comme suit:

L'article 1^{er} prend la teneur suivante:

"L'association est dénommée "Fedil Security Services, a.s.b.l." (en abrégé Fedil Security Services). Elle se trouve régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif."

Le 2^e alinéa de l'article 3 prend la teneur suivante:

"Dans l'accomplissement de son objet, l'association agit en étroite collaboration avec la Fedil - Business Federation Luxembourg et lui soumet toute proposition utile contribuant à l'amélioration de la situation de ses membres ou celle de l'industrie."

L'article 7 prend la teneur suivante:

"Ne peuvent adresser au conseil d'administration une candidature d'admission comme membre, que les personnes physiques ou morales, membres de la Fedil - Business Federation Luxembourg, exerçant, entièrement ou partiellement, une ou plusieurs activités de gardiennage et/ou de transport de fonds et disposant des autorisations nécessaires à l'exercice de ces activités, ainsi que d'une organisation technique, commerciale et financière adéquate pour la réalisation de cette activité et demeurant, respectivement établies, au Luxembourg."

Le 2^e alinéa de l'article 23 prend la teneur suivante:

"Pour être valables, les décisions doivent rallier aussi bien la majorité des voix des administrateurs présents, que la majorité de la masse salariale, du mois de janvier de l'année de la dernière assemblée générale, des salariés représentés par Fedil Security Services et tombant sous le champ d'application de la convention collective sectorielle. Les décisions sont consignées par le secrétariat sous forme de procès-verbaux, conservés au secrétariat où chaque membre peut en prendre connaissance."

Le 4^e alinéa de l'article 24 prend la teneur suivante:

"Les travaux administratifs et financiers journaliers sont confiés par le conseil d'administration à un membre du secrétariat de la Fedil - Business Fédération Luxembourg qui assiste également aux réunions du conseil d'administration et aux assemblées et en dressera rapport. Il gère les comptes de l'association et est habilité à signer la correspondance de l'association."

Le TITRE VIII et l'article 29 prennent la teneur suivante:

"Titre VIII - Rapports avec la Fedil - Business Federation Luxembourg

Art. 29. Fedil Security Services ainsi que ses membres sont affiliés à la Fedil - Business Federation Luxembourg.

Par son adhésion à la Fedil - Business Federation Luxembourg, l'association et ses membres reconnaissent se soumettre aux statuts de la première nommée."

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Brink's Security Luxembourg S.A. / Dussmann Security S.à r.l. / Securitas S.A.

représentée par M. Carlo Weisen / représentée par M. Tun Di Bari / représentée par M. Aimé Lyagre

Référence de publication: 2010058106/50.

(100058788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

Coralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 85.722.

L'an deux mille dix, le trois juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «CORALIS S.A.» (la «Société»), une société anonyme, constituée suivant acte notarié, dressé le 4 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 729 du 14 mai 2002,

laquelle Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 85.722, et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte du notaire soussigné en date du 8 février 2008, lequel acte fut publié au Mémorial le 29 mars 2008, sous le numéro 767.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre ANGÉ, comptable, demeurant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie HOTTON, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Décision d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de CINQ MILLIONS HUIT CENT VINGT-DEUX MILLE HUIT CENTS DOLLARS US (5'822'800.- USD) afin de le porter de son montant actuel de SEIZE MILLIONS DE

DOLLARS US (16'000'000.- USD) à un montant total de VINGT ET UN MILLIONS HUIT CENT VINGT-DEUX MILLE HUIT CENTS DOLLARS US (21'822'800.- USD), par l'émission de cent quarante-cinq mille cinq cent soixante-dix (145'570) actions nouvelles supplémentaires ayant chacune une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) pour atteindre, après cette augmentation de capital, le nombre de cinq cent quarante-cinq mille cinq cent soixante-dix (545'570) actions d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) par action.

2.- Décision que l'augmentation de capital au point 1.- susdit, sera accompagnée d'un paiement additionnel d'une prime d'émission d'un montant total de DIX-SEPT MILLIONS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE DOLLARS US (17'177'260.- USD), faisant pour chaque action nouvelle à émettre la somme de CENT DIX-HUIT DOLLARS US (118.- USD).

3.- De constater que les actionnaires existants pour autant que de besoin renoncent à leur droit préférentiel de souscription, en relation avec la souscription des actions nouvelles et décision d'accepter la souscription et le paiement intégral en numéraire des cent quarante-cinq mille cinq cent soixante-dix (145'570) actions nouvelles d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune et le paiement de la prime d'émission d'un montant total de DIX-SEPT MILLIONS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE DOLLARS US (17'177'260.- USD), comme suit:

- la souscription de la totalité des cent quarante-cinq mille cinq cent soixante-dix (145'570) actions nouvelles et correspondant à une participation dans l'augmentation de capital d'un montant de CINQ MILLIONS HUIT CENT VINGT-DEUX MILLE HUIT CENTS DOLLARS US (5'822'800.- USD) et paiement d'une prime d'émission de DIX-SEPT MILLIONS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE DOLLARS US (17'177'260.- USD) par les actionnaires existants suivants:

(i) «Lotte Asset Development CO. Ltd», une société constituée et existant sous les lois de Corée, établie et ayant son siège social à 1 Sogong-dong, Jung-gu, Seoul Corée,

à concurrence de quatorze mille cinq cent cinquante-huit (14'558) actions nouvelles d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) avec une prime d'émission de CENT DIX-HUIT DOLLARS US (118.- USD) par action nouvelle;

(ii) «Lotte Shopping CO. Ltd», une société constituée et existant sous les lois de Corée, établie et ayant son siège social à 1 Sogong-dong, Jung-gu, Seoul Corée,

à concurrence de soixante-cinq mille cinq cent six (65'506) actions nouvelles d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) avec une prime d'émission de CENT DIX-HUIT DOLLARS US (118.- USD) par action nouvelle;

(iii) «Hotel Lotte CO. Ltd», une société constituée et existant sous les lois de Corée, établie et ayant son siège social à 1 Sogong-dong, Jung-gu, Seoul Corée,

à concurrence de soixante-cinq mille cinq cent six (65'506) actions nouvelles d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) avec une prime d'émission de CENT DIX-HUIT DOLLARS US (118.- USD) par action nouvelle.

4.- Décision de modifier l'article CINQ (5) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital social ci-avant intervenu, comme suit et d'insérer la traduction anglaise des statuts de la Société à la suite de la version française qui prévaut:

Art. 5. Premier alinéa. «Le capital social souscrit est fixé à VINGT ET UN MILLIONS HUIT CENT VINGT-DEUX MILLE HUIT CENTS DOLLARS US (21'822'800.- USD) représenté par cinq cent quarante-cinq mille cinq cent soixante-dix (545'570) actions d'une valeur nominale QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées «ne varietur» par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les quatre cent mille (400'000) actions représentant l'intégralité du capital social actuel de SEIZE MILLIONS DE DOLLARS US (16'000'000.- USD) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de procéder à une augmentation de capital social de la Société à concurrence d'un montant de CINQ MILLIONS HUIT CENT VINGT-DEUX MILLE HUIT CENTS DOLLARS US (5'822'800.- USD) afin de le porter de son montant actuel de SEIZE MILLIONS DE DOLLARS US (16'000'000.- USD) fixé après l'assemblée générale, tenue par devant le notaire soussigné, le 8 février 2008 et divisé en quatre cent mille (400'000) actions d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune à un montant total de VINGT ET UN MILLIONS HUIT CENT VINGT-DEUX MILLE HUIT CENTS DOLLARS US (21'822'800.- USD), qui sera représenté après cette augmentation de capital par cinq cent quarante-cinq mille cinq cent soixante-dix (545'570) actions ayant

chacune une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD), par l'émission de cent quarante-cinq mille cinq cent soixante-dix (145'570) actions nouvelles supplémentaires ayant chacune une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune pour atteindre, après cette augmentation de capital, le nombre de cinq cent quarante-cinq mille cinq cent soixante-dix (545'570) actions d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) par action, chaque action nouvelle libérée intégralement en numéraire et émise avec une prime d'émission payée également en numéraire de CENT DIX-HUIT DOLLARS US (118.- USD), soit une prime d'émission totale versée de DIX-SEPT MILLIONS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE DOLLARS US (17'177'260.- USD).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont dans la mesure nécessaire renoncé à leur droit préférentiel de souscription et DECIDE d'admettre à la souscription des cent quarante-cinq mille cinq cent soixante-dix (145'570) actions nouvelles d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune et le paiement de la prime d'émission d'un montant total de DIX-SEPT MILLIONS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE DOLLARS US (17'177'260.- USD), comme suit:

- la souscription de la totalité des cent quarante-cinq mille cinq cent soixante-dix (145'570) actions nouvelles et correspondant à une participation dans l'augmentation de capital d'un montant de CINQ MILLIONS HUIT CENT VINGT-DEUX MILLE HUIT CENTS DOLLARS US (5'822'800.- USD) et paiement d'une prime d'émission de DIX-SEPT MILLIONS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE DOLLARS US (17'177'260.- USD) par les actionnaires existants suivants:

(i) «Lotte Asset Development CO. Ltd», une société constituée et existant sous les lois de Corée, établie et ayant son siège social à 1 Sogong-dong, Jung-gu, Seoul Corée,

à concurrence de quatorze mille cinq cent cinquante-huit (14'558) actions nouvelles d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) avec une prime d'émission de CENT DIX-HUIT DOLLARS US (118.- USD) par action nouvelle;

(ii) «Lotte Shopping CO. Ltd», une société constituée et existant sous les lois de Corée, établie et ayant son siège social à 1 Sogong-dong, Jung-gu, Seoul Corée,

à concurrence de soixante-cinq mille cinq cent six (65'506) actions nouvelles d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) avec une prime d'émission de CENT DIX-HUIT DOLLARS US (118.- USD) par action nouvelle;

(iii) «Hotel Lotte CO. Ltd», une société constituée et existant sous les lois de Corée, établie et ayant son siège social à 1 Sogong-dong, Jung-gu, Seoul Corée,

à concurrence de soixante-cinq mille cinq cent six (65'506) actions nouvelles d'une valeur nominale de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) avec une prime d'émission de CENT DIX-HUIT DOLLARS US (118.- USD) par action nouvelle.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Pierre ANGÉ, comptable, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial des trois (3) souscripteurs susnommés,

en vertu de trois (3) procurations lui données les 19, 20 et 24 mai 2010,

lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par tous les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant ès dites qualités, a déclaré souscrire, au nom et pour compte des trois (3) souscripteurs susnommés, les cent quarante-cinq mille cinq cent soixante-dix (145'570) actions nouvellement émises par la Société, chacun le nombre pour lequel il a été admis et déclare de même libérer chaque action nouvelle par un versement en numéraire d'un montant de QUARANTE DOLLARS US (40.- USD), assortie d'une prime d'émission de CENT DIX-HUIT DOLLARS US (118.- USD) par action, soit au total une prime d'émission de DIX-SEPT MILLIONS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE DOLLARS US (17'177'260.- USD).

Les souscripteurs susmentionnés déclarent et tous les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle émise a été intégralement libérée en numéraire, ainsi que la prime d'émission et que la somme totale de VINGT-TROIS MILLIONS ET SOIXANTE DOLLARS US (23'000'060.- USD), représentant pour le capital social souscrit la somme de CINQ MILLIONS HUIT CENT VINGT-DEUX MILLE HUIT CENTS DOLLARS US (5'822'800.- USD) et pour la prime d'émission la somme de DIX-SEPT MILLIONS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE DOLLARS US (17'177'260.- USD) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Il est encore décidé que le montant intégral de la prime d'émission, soit la somme de DIX-SEPT MILLIONS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE DOLLARS US (17'177'260.- USD) est à allouer au compte «prime d'émission» de la Société.

Troisième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante ainsi que d'insérer la version anglaise des statuts de la Société à la suite de la version française qui prévaudra:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital social souscrit est fixé à VINGT ET UN MILLIONS HUIT CENT VINGT-DEUX MILLE HUIT CENTS DOLLARS US (21'822'800.- USD) représenté par cinq cent quarante-cinq mille cinq cent soixante-dix (545'570) actions d'une valeur nominale QUARANTE DOLLARS US (40.- USD) chacune.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites du présent acte sont estimés à six mille euros.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten, on the third day of the month of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "COR-ALIS S.A." (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme), incorporated pursuant to a deed dated 4 January 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") N° 729 dated 14 May 2002,

the Company being registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) in section B under number 85.722 and having its registered office at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, dated 8 February 2008, published in the Mémorial on 29 March 2008 under number 767.

The extraordinary general meeting was declared open by Mr Pierre ANGÉ, accountant, taking the chair of the meeting and professionally residing in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints Mrs Sylviane SZUMILAS, employee, professionally residing in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, as secretary.

The meeting elects Mrs Valérie HOTTON, employee, professionally residing in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

1) The agenda of the meeting is worded as follows:

1.- Decision to increase the share capital of the Company by an amount of FIVE MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY-TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED US DOLLARS (5,822,800.- USD) in order to bring it from its current amount of SIXTEEN MILLION US DOLLARS (16,000,000.- USD) to TWENTY-ONE MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY-TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED US DOLLARS (21,822,800.- USD), by way of issue of one hundred forty-five thousand five hundred seventy (145,570) new shares with a par value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each in order to reach, following this share capital increase, the aggregate amount to be reached after said capital increase being five hundred forty-five thousand five hundred seventy (545,570) shares with a par value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each.

2.- In addition to the share capital increase, mentioned at point 1, an additional share premium in a total amount of SEVENTEEN MILLION ONE HUNDRED SEVENTY-SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED SIXTY US Dollars (17,177,260.- USD) shall be paid out, the amount per newly issued share being ONE HUNDRED EIGHTEEN US DOLLARS (118.- USD).

3.- Decision to acknowledge that the existing shareholders waive, as applicable, their preferential subscription rights for the purposes of the subscription of the new shares and decision to approve the subscription and full payment by means of a contribution in cash of the one hundred forty-five thousand five hundred seventy (145,570) new shares with a par value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each and the payment of the share premium in an amount of SEVENTEEN MILLION ONE HUNDRED SEVENTY-SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED SIXTY US DOLLARS (17,177,260.- USD), as follows:

- the subscription of all of the one hundred forty-five thousand five hundred seventy (145,570) new shares corresponding to a share capital increase of FIVE MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY-TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED US DOLLARS (5,822,800.- USD) and the payment of a share premium in an amount of SEVENTEEN MILLION ONE HUNDRED SEVENTY-SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED SIXTY US DOLLARS (17,177,260.- USD) by the following existing shareholders:

(i) "Lotte Asset Development CO. Ltd", a company incorporated and existing under the laws of Korea, having its registered office at 1 Sogong-dong, Jung-gu, Seoul Korea,

subscribing to fourteen thousand five hundred fifty-eight (14,558) new shares with a par value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each and a share premium of ONE HUNDRED EIGHTEEN US DOLLARS (118.- USD) per new share,

(ii) "Lotte Shopping CO. Ltd", a company incorporated and existing under the laws of Korea, having its registered office at 1 Sogong-dong, Jung-gu, Seoul Korea,

subscribing to sixty-five thousand five hundred six (65,506) new shares with a par value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each and a share premium of ONE HUNDRED EIGHTEEN US DOLLARS (118.- USD) per new share,

(iii) "Hotel Lotte CO. Ltd", a company incorporated and existing under the laws of Korea, having its registered office at 1 Sogong-dong, Jung-gu, Seoul Korea,

subscribing to sixty-five thousand five hundred six (65,506) new shares with a par value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each and a share premium of ONE HUNDRED EIGHTEEN US DOLLARS (118.- USD) per new share.

4.- Decision to amend the first paragraph of article five (5) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above capital increase, and to add the following English translation of the articles of incorporation of Company at the end of the French version thereof (the French version prevailing)

Art. 5. (First paragraph). "The subscribed capital is set at TWENTY-ONE MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY-TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED US DOLLARS (21,822,800.- USD), represented by five hundred forty-five thousand five hundred seventy (545,570) shares with a nominal value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each."

II) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders possibly represented and the number of shares held by each shareholder are indicated in an attendance list which will remain attached to the present deed in order to be filed with such notarial deed, after having been signed by the shareholders or their attorneys and the members of the bureau.

The proxies of the represented shareholders having been signed *ne varietur* by the representatives and the undersigned notary, shall remain attached to the present notarial deed to be filed with such notarial deed with the registration authorities.

III) It appears from the attendance list that all the four hundred thousand (400,000) shares representing the entire present share capital of SIXTEEN MILLION US DOLLARS (16,000,000.- USD) are present or represented at the meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda which has been communicated to them in advance.

After due consideration, the meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders RESOLVES to increase the corporate share capital of the Company by an amount of FIVE MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY-TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED US DOLLARS (5,822,800.- USD) in order to raise it from its current amount of SIXTEEN MILLION US DOLLARS (16,000,000.- USD) fixed after the general meeting held before the undersigned notary, dated 8 February 2008, and represented by four hundred thousand (400,000) shares with a par value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each to TWENTY-ONE MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY-TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED US DOLLARS (21,822,800.-USD) represented following this capital increase by five hundred forty-five thousand five hundred seventy (545,570) shares with a nominal value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each, by way of issue of one hundred forty-five thousand five hundred seventy (145,570) new shares with a par value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each in order to reach, following this share capital increase, the amount of five hundred forty-five thousand five hundred seventy (545,570) shares with a par value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each, each new share being fully paid up by way of a contribution in cash and issued with a share premium paid up by way of a contribution in cash of ONE HUNDRED EIGHTEEN US DOLLARS (118.- USD) for each new share, amounting to a total share premium of an amount of SEVENTEEN MILLION ONE HUNDRED SEVENTY-SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED AND SIXTY US DOLLARS (17,177,260.- USD).

Second resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders, representing all the existing shares, recognises that the existing shareholders have for the purposes of the present share capital increase waived (as applicable) their preferential subscription right and RESOLVES to approve the subscription of one hundred forty-five thousand five hundred seventy (145,570) new shares with a par value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each and the payment of a share premium in

an amount of SEVENTEEN MILLION ONE HUNDRED SEVENTY-SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED SIXTY US DOLLARS (17,177,260.- USD) as follows

- the subscription of all the one hundred forty-five thousand five hundred seventy (145,570) new shares having an aggregate subscription price of FIVE MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY-TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED US DOLLARS (5,822,800.- USD) and the payment of an aggregate share premium in an amount of SEVENTEEN MILLION ONE HUNDRED SEVENTY-SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED SIXTY US DOLLARS (17,177,260.- USD) by the following existing shareholders:

(i) "Lotte Asset Development CO. Ltd", a company incorporated and existing under the laws of Korea, having its registered office at 1 Sogong-dong, Jung-gu, Seoul Korea,

subscribing to fourteen thousand five hundred fifty-eight (14,558) new shares with a par value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each and a share premium of ONE HUNDRED EIGHTEEN US DOLLARS (118.- USD) per new share,

(ii) "Lotte Shopping CO. Ltd", a company incorporated and existing under the laws of Korea, having its registered office at 1 Sogong-dong, Jung-gu, Seoul Korea,

subscribing to sixty-five thousand five hundred six (65,506) new shares with a par value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each and a share premium of ONE HUNDRED EIGHTEEN US DOLLARS (118.- USD) per new share,

(iii) "Hotel Lotte CO. Ltd", a company incorporated and existing under the laws of Korea, having its registered office at 1 Sogong-dong, Jung-gu, Seoul Korea,

subscribing to sixty-five thousand five hundred six (65,506) new shares with a par value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each and a share premium of ONE HUNDRED EIGHTEEN US DOLLARS (118.- USD) per new share.

Intervention - Subscription - Payment

There appeared:

Mr Pierre ANGÉ, accountant, professionally residing at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg),

acting as a special attorney on behalf of the three (3) prenamed subscribers,

by virtue of proxies given on 19, 20 and 24 May 2010,

such proxies, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present notarial deed to be filed with such notarial deed.

The proxy holder of the appearing parties declared, for and on behalf of the three (3) prenamed subscribers, to subscribe to one hundred forty-five thousand five hundred seventy (145,570) newly issued shares of the Company, each subscriber subscribing to the previously defined amount, and declares to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of FORTY US DOLLARS (40.- USD) per share together with a share premium of ONE HUNDRED EIGHTEEN US DOLLARS (118.- USD) per share, being a total share premium in an amount of SEVENTEEN MILLION ONE HUNDRED SEVENTY-SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED SIXTY US DOLLARS (17,177,260.- USD).

The prenamed subscribers declare and the present or represented shareholders expressly acknowledge that each newly issued share, together with a share premium, has been fully paid up by a contribution in cash. The aggregate amount of twenty-three million sixty US Dollars (23,000,060.- USD), representing for the share capital an amount of FIVE MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY-TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED US DOLLARS (5,822,800.- USD) and for the share premium an amount of SEVENTEEN MILLION ONE HUNDRED SEVENTY-SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED SIXTY US DOLLARS (17,177,260.- USD) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid, which remain at the entire disposal of the Company.

It is also resolved that the aggregate amount of the share premium, being SEVENTEEN MILLION ONE HUNDRED SEVENTY-SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED SIXTY US DOLLARS (17,177,260.- USD), shall be allocated to the "share premium" account of the Company.

Third resolution

In order to reflect the above share capital increase, the extraordinary general meeting of the shareholders RESOLVES to amend the first paragraph of article FIVE (5) of the articles of incorporation of the Company so that it shall henceforth read as follows and add the English version of the articles of incorporation of the Company after its French version (which shall prevail):

Art. 5. (First paragraph). "The subscribed capital is set at TWENTY-ONE MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY-TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED US DOLLARS (21,822,800.- USD), represented by five hundred forty-five thousand five hundred seventy (545,570) shares with a nominal value of FORTY US DOLLARS (40.- USD) each."

There being no further business, the meeting is then closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present notarial deed are estimated to be six thousand euros.

The undersigned notary having personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same appearing persons and in case of any differences between the French and the English text, the French text will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with Us the notary this original deed.

Signé: P. ANGÉ, S. SZUMILAS, V. HOTTON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 juin 2010. Relation: EAC/2010/6745. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010067684/317.

(100082024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Maramco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 90.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARAMCO S.A.

Société Anonyme

Signatures

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2010061487/13.

(100077021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

DAGNY GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.410.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 26 mai 2010

L'associé unique a décidé de nommer pour une durée indéterminée, Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010061555/14.

(100076936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

DnB NOR Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 22.374.

Il résulte de la délibération du Conseil d'Administration du 2 mars 2010 que Jarle Mortensen, Anders Johan Jonsson et Jørn Pedersen ont démissionné de leurs mandats en tant que membres du Conseil d'Administration.

Le 2 mars 2010, Terje Turnes, membre du Conseil d'Administration, a remplacé Jarle Mortensen, en tant que Président du Conseil.

Les personnes suivantes ont été nommées à la fonction d'administrateur de la société à partir du 2 mars 2010:

Eldbjørg Sture, avec adresse privée à Singasteinveien 13B, NO-0198 Oslo;

Per Ugland, avec adresse privée à Jegerveien 18E, NO-0777 Oslo;

Gerhard Nilsen, avec adresse privée à Lundgaardveien, 20, NO-3125 Nøtterøy;

Bente Fladmark, avec adresse privée à Flat 3, 44 Goldhurst Terrace, London NW6 3HT, Royaume-Uni.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Terje Turnes, Président du conseil d'administration, Chief Executive, DnB NOR London Branch

Frode Ekeli, Senior Vice President, DnB NOR Bank ASA, Oslo
 Eldbjørg Sture, Director, Markets, DnB NOR ASA, Oslo
 Gerhard Nilson, Executive Vice President, DnB NOR Bank ASA, Oslo
 Per Ugland, Head of Credit, DnB NOR Bank ASA, Oslo
 Bente Fladmark, Executive Director, DnB NOR London Branch
 Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 11 mai 2010.

DnB NOR Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010072762/27.

(100066259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

Edutainment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.071.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 26 mai 2010

L'associé unique a décidé de nommer pour une durée indéterminée, Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010061559/14.

(100076550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Distrifood SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 94, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.082.

—
 Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 1^{er} MARS 2010 de la Société Distrifood SA tenue au siège de la société à Doncols que:

suite à la démission des anciens administrateurs-délégués:

- Madame Aurélie Grandjenette
7, rue Béverée, B-6900 Marche-en-Famenne
- Monsieur Johan Dedriche
7, rue Béverée, B-6900 Marche-en-Famenne

ainsi que les anciens administrateurs, à savoir:

- Madame Aurélie Grandjenette
7, rue Béverée, B-6900 Marche-en-Famenne
- Madame Amandine Grandjenette
Maison 208, B-6687 Bertogne
- Monsieur Denis Grandjenette
94, Duerfstrooss, L-9647 Doncols
- Monsieur Johan Dedriche
7, rue Béverée, B-6900 Marche-en-Famenne

le Conseil prend à l'unanimité la décision de nommer, en remplacement, les administrateurs suivants:

- Monsieur Joseph Meurice
34/113, rue Eugène Ysaye à B-4053 Embourg, Chaudfontaine
- Monsieur Kristiaan Janssens
3/13, rue d'Harschamp, B-4020 Liège
- Monsieur Joseph H.M. Alain Zinzen
Le Village Grand Rue, F-26560 Séderon

le Conseil nommé à l'unanimité, en tant qu'administrateur-délégué:

- Monsieur Joseph Meurice

34/113, rue Eugène Ysaye à B-4053 Embourg, Chaudfontaine

La société sera dorénavant valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de l'administrateur-délégué avec un des deux administrateurs.

Le mandat des nouveaux administrateurs et de l'administrateur-délégué, ainsi nommés se terminent à l'issue de l'assemblée générale tenue en date du 24 juin 2014 statuant sur les comptes annuels 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 27 avril 2010.

Fiduciaire comptable Lucien FUNCK sàrl

Référence de publication: 2010061947/40.

(100060672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Jude International S.à r.l, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 101.385.

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la société de L-2134 Luxembourg, 58 rue Charles Martel vers le L-2130 Luxembourg 23 Boulevard Charles Marx.

L'actionnaire unique approuve et confirme la désignation de Monsieur Vincent Villem avec adresse professionnelle L-2130 Luxembourg 23 Boulevard Charles Marx en qualité de gérant de la société jusqu'à l'assemblée générale de 2015 et, confirme la radiation de l'actuel conseil de gérance composé de John Kleynhans et Dirk Cornelis Oppelaar.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jude International Limited

Représenté par Derek R SMITH.

Référence de publication: 2010061615/15.

(100076347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Agence Luxembourgeoise Antidopage, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 66, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg G 35.

Comptes d'exploitation 2009

Recettes		Dépenses	
Dotation état	87 260,00	Frais de personnel 2009	44 728,26
Contribution COSL	10 000,00	Frais bureau/administratifs	3 581,44
Remboursements	29,70	Frais de contrôles	2 630,45
Contrôles pour d'autres agences	2 531,49	Assurance	2 133,30
		Relations internationales	653,29
		Site internet/matériel informatique	1 477,23
		Formation - Education	7 360,00
		ISO certification	10 250,59
		Résultat net	27 006,63
	<u>99 821,19</u>		<u>99 821,19</u>

Bilan au 31.12.2009

Actif		Passif	
Compte courant	92 691,69	Fonds social	65 685,06
		Résultat de l'exercice	27 006,63
	<u>92 691,69</u>		<u>92 691,69</u>

Budget année 2010

	Charges	Produits
En caisse au 01.01.2010		92 691,69

Dotation Etat		80 000,00
Contribution COSL		10 000,00
Frais de personnel	60 000,00	
Frais d'administration et de bureau	6 000,00	
Frais de contrôles	5 000,00	
Iso certification	7 000,00	
Formation - Education	12 000,00	
Informatique: site internet, centralisation, matériel	8 000,00	
Relations internationales	5 000,00	
Assistance & frais juridique: provisions	30 000,00	
Assurances	3 000,00	
	136 000,00	182 691,69

Référence de publication: 2010082728/39.

(100074395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Cornerstone City Developments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.648.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 28 mai 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant qu'Administrateur A de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de M. Frank Walenta, en tant qu'Administrateur A de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Mme Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvel Administrateur A de la société avec effet au immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.
- M. Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur A de la société avec effet au immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010062476/18.

(100077502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.135.

L'an deux mille dix, le quatre mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

La Société CACEIS BANK LUXEMBOURG ayant son siège social à Luxembourg, 5, allée Scheffer, ici représentée par:

- Madame Antoinette Farese, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Madame Christelle Vaudémont, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

laquelle comparante, ici représentée comme ci-avant agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 2 S.A., ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 305 du 23 février 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B numéro 84135, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 326 du 15 février 2010

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration ci-après relatée.

A exposé et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000,-) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR

10,-) chacune et le conseil d'administration a été autorisé de décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

II.- Suivant décision prise par les actionnaires réunis en assemblées générales des actionnaires, et documentée par actes de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le conseil d'administration a été autorisé à émettre des obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé statutaire.

III.- Que le conseil d'administration, en diverses réunions, en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts et en vertu des emprunts obligataires émis par la société, a constaté plusieurs conversions et réalisé en conséquence deux (2) augmentations de capital autorisée, à savoir:

1) en exécution d'une décision prise lors de sa réunion du 18 janvier 2010, à concurrence de 20,- EUR (vingt Euros) pour porter le capital de son montant actuel de 1 196 030,00,- EUR (un million cent quatre-vingt-seize mille trente Euros), à un montant de 1 196 050,- EUR (un million cent quatre-vingt-seize mille cinquante Euros) par la création de 2 (deux) actions nouvelles de catégorie "P4", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, toutes souscrites suite à conversions par l'actionnaire suivant:

-2 (deux) actions souscrites par Private Equity Selection Individuals n°2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

2) en exécution d'une décision prise lors de sa réunion du 31 mars 2010, à concurrence de 70,- EUR (soixante-dix Euros) pour porter le capital de son montant actuel de 1 196 050,- EUR (un million cent quatre-vingt-seize mille cinquante Euros), à un montant de 1 196 120,- EUR (un million cent quatre-vingt-seize mille cent vingt Euros) par la création de 7 (sept) actions nouvelles de catégorie "P4", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par l'actionnaire suivant:

-7 (sept) actions souscrites par Private Equity Selection Individuals n°2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

Un extrait du procès-verbal desdites réunions, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

IV.- Les emprunts obligataires et donc toutes les actions nouvelles converties ont été libérées intégralement en numéraire par versements à un compte bancaire au nom de la société Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A., prédésignée, de sorte que la somme totale de 90,- EUR (quatre-vingt-dix Euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives requises.

V.- Suite à la réalisation de cette tranche de l'augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à 1 196 120,- EUR (un million cent quatre-vingt-seize mille cent vingt Euros), représenté par 119 612 (cent dix-neuf mille six cent douze) actions réparties comme suit:

- 1.549 (mille cinq cent quarante-neuf) actions de souscription initiale;
 - 12.917 (douze mille neuf cent dix-sept) actions de catégorie «ICG»;
 - 2.211 (deux mille deux cent onze) actions de catégorie «Sand V»;
 - 2.178 (deux mille cent soixante-dix-huit) actions de catégorie «SandCo»;
 - 287 (deux cent quatre-vingt-sept) actions de catégorie «P4»;
 - 68.959 (soixante-huit mille neuf cent cinquante-neuf) actions de catégorie «CVC»;
 - 31.511 (trente-et-un mille cinq cent onze) actions de catégorie «TAND»;
- chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 900,-EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. FARESE, C. VAUDEMONT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2010. Relation: LAC/2010/20475. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010063716/76.

(100079324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Accord Europe Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 72.088.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juin 2010

1. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
2. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L - 1413 Luxembourg, 3, Place Dargent (auprès de la société "C.T.P").

R. Caurla
Liquidateur

Référence de publication: 2010062779/14.

(100078222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Multiple Managers Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 53.934.

En date du 28 avril 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

- de renommer:

M. Steve GEORGALA
Maitland & Co S.à r.l.
35, rue La Boétie
F-75008 PARIS

M. Jacobus Johannes HUMAN
Insinger de Beaufort Asset Management NV
Herengracht 537
NL-1017 BV AMSTERDAM

M. Peter George SIERADZKI
Bank Insinger de Beaufort NV
Herengracht 537
NL-1017 BV AMSTERDAM

M. Marcel ERNZER
RBC Dexia Investor Services S.A.
54, rue de Cessange
L-1320 CESSANGE

en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011;

- de réélire:

Ernst & Young S.A.
Parc d'Activité Syrdall, 7
L-5365 MUNSBACH

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

*Pour MULTIPLE MANAGERS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Signatures*

Référence de publication: 2010082409/37.

(100073484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Agathos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 74.368,06.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 64.687.

—
EXTRAIT

En date du 5 mai 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Roeland P. Pels en tant que gérant, est acceptée avec effet au 21 janvier 2010.
- Ivo Hemelraad, 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 21 janvier 2010 et ce pour une durée indéterminée.
- Wim Rits, 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} mars 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010062780/17.

(100078007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Assistance et Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3501 Dudelange, 35, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 55.495.

—
Constations de cession de parts sociales

Suite à plusieurs conventions de cession de parts sociales sous-seing privé, signées par les cédants et les cessionnaires en date du 15 mars 2010 et acceptées par les gérants au nom de la société, il résulte que le capital social de la société ASSISTANCE ET DEVELOPPEMENT S.à.r.l. est désormais réparti comme suit:

Monsieur Thomas Remy, né le 24/12/1987 à Mulhouse (F), demeurant à F-75116 Paris, 51, rue de la Pompe	
cinquante et une parts sociales: <i>cinquante parts sociale</i> s	50
Monsieur Jean-Jacques Remy, né le 26/03/1977 à Senlis (F), demeurant à F-92400 Courbevoie, 4, Anatole France:	
<i>cinquante parts sociales</i>	50
Monsieur Arnaud Remy, né le 25/12/1979 à Nancy (F), demeurant à F-92400 Courbevoie,	
88, rue Arnaud-Silvestre: <i>cinquante parts sociales</i>	50
Monsieur René Remy, né le 28/12/1948 à Nancy (F), directeur de sociétés, demeurant à	
F-67100 Strasbourg (France), 28, route, du Polygone: <i>trois cent cinquante parts sociales</i>	350
<i>Total: CINQ CENTS parts sociales</i>	500

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010062785/24.

(100078318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Brew Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 56.288.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010062804/10.

(100078356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Fronenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.728,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.834.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 28 avril 2010

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Jan Willem OVERHEUL en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 28 avril 2010;

- de nommer:

* Monsieur Eric Lechat, né le 21 février 1980 à Louvain, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 28 avril 2010 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Pour extrait analytique conforme

Eric Lechat

Gérant

Référence de publication: 2010063947/20.

(100078258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Compagnie Immobilière de Weimerskirch, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.900.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 10 mai 2010 que:

L'assemblée générale approuve, à l'unanimité, le renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs Renaud BENTEGEAT, Bernard COLS, Jacques NINANNE et Patrick VAN CRAEN pour un terme de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2013.

Pour extrait conforme

Pour Compagnie Immobilière de Weimerskirch S.A.

Paul LAPLUME

Référence de publication: 2010062808/15.

(100078376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

3i Scandferries Chartering Invest S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 153.209.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twelfth of May.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary with residence in Luxembourg.

There appeared:

1. Introduction

1.1 3i Europartners Va L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 11419, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom,

3i Europartners Vb L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 11420, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom, and

3i Pan European Buyouts 2006-08A L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 11276, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom,

3i Pan European Buyouts 2006-08B L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 11277, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom,

3i Pan European Buyouts 2006-08C L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 11278, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom,

Pan European Buyouts Co-invest 2006-08 L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 11279, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom,

3i Group Investments L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 6504, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom,

Pan European Buyouts (Nordic) Co-invest 2006-08 L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 11553, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom,

Pan European Buyouts (Dutch) A Co-invest 2006-08 L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 11874, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom,

(together the "Appearing Parties")

1.2 Each of the Appearing Parties was represented by Mr Raymond THILL as its proxy (the "Proxy") pursuant to proxy forms dated 10 May 2010. Each proxy form, signed *in* varietur by each of the Appearing Parties and the Notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

2. Articles of Incorporation. Each of the Appearing Parties, represented by the Proxy, has requested the Notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation which the Notary has read to the Appearing Parties, represented by the Proxy:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "3i Scandferries Chartering Invest S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at ten million five hundred thousand Euro (EUR 10,500,000.-) represented by ten million five hundred thousand (10,500,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares") divided into ten (10) classes, as follows:

- Nine million six hundred thousand (9,600,000) class A1 shares,
- One hundred thousand (100,000) class A2 shares,
- One hundred thousand (100,000) class A3 shares,
- One hundred thousand (100,000) class A4 shares,
- One hundred thousand (100,000) class A5 shares,
- One hundred thousand (100,000) class A6 shares,
- One hundred thousand (100,000) class A7 shares,
- One hundred thousand (100,000) class A8 shares,
- One hundred thousand (100,000) class A9 shares, and
- One hundred thousand (100,000) class A10 shares,

Together referred to as the "Class A Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles.

5.2 The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A10).

- In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

5.4 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.5 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each of the Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.6 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of this Article 5, the following words shall have the following definitions:

- "Available Amount" means in relation to the Shares the total amount of net profits attributable to the class of Shares (as determined in accordance with Article 15 of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the

extend the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 15 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced to the extent this correspond to available amounts in accordance with law by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount;

NP= net profits attributable to the class of Shares in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of Shares in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles);

P= any freely distributable reserves;

CR= the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this correspond to available amounts in accordance with law;

L= losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

- "Cancellation Par Value" means the cancellation amount per Share to be paid to the Shareholders.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per Share to be paid to the Shareholders.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the Shares so redeemed.

5.7 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.8 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of Shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

8. Art. 8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/she/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

11. Art. 11. Delegation and agent of the Sole Manager or of the Board of Managers

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers or any manager may delegate its/ their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers or any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the Board of Managers

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 In case of urgency, decisions of the managers may be taken in writing, and, provided that they are signed by all the managers, shall be as proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such decisions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General Meeting of Shareholders

13. Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V.- Business year

14. Art. 14. Business year

14.1 The Company's financial year starts on the 1st April and ends on the 31st March of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of Shares

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance Article 13.7 above and in accordance with the following provisions:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the class A1 Shares held by them, then,
- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the class A2 Shares held by them, then,
- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the class A3 Shares held by them, then,
- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the class A5 Shares held by them, then,
- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the class A6 Shares held by them, then
- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the class A7 Shares held by them, then
- the holders of class A8 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the class A8 Shares held by them, then
- the holders of class A9 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the class A9 Shares, and then,
- the holders of class A10 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by numerical order, e.g. class A10 Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially class A9 Shares).

15.4 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the other applicable provisions of the Law.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in Article 15.3 before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and liquidation

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

16.4 Any liquidation proceeds shall be distributed in accordance with the distribution provisions provided for in Article 15.3.

Chapter VII.- Applicable Law

17. Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st March 2011.

3. Subscription and Payment for Share Capital. The share capital of the Company has been subscribed as follows:

SUBSCRIBERS	SHARES
3i Europartners Va L.P.	2,972,898 class A1 shares
	20,847 class A2 shares
	20,847 class A3 shares
	20,847 class A4 shares
	20,847 class A5 shares
	20,847 class A6 shares
	20,847 class A7 shares
	20,847 class A8 shares
	20,847 class A9 shares
	20,847 class A10 shares
3i Europartners Vb L.P.	3,295,337 class A1 shares
	23,109 class A2 shares
	23,109 class A3 shares
	23,109 class A4 shares
	23,109 class A5 shares
	23,109 class A6 shares
	23,109 class A7 shares
	23,109 class A8 shares
	23,109 class A9 shares
	23,109 class A10 shares
3i Pan European Buyouts 2006-08A L.P.	2,637,788 class A1 shares
	44,372 class A2 shares
	44,372 class A3 shares
	44,372 class A4 shares
	44,372 class A5 shares
	44,372 class A6 shares
	44,372 class A7 shares
	44,372 class A8 shares
	44,372 class A9 shares
	44,372 class A10 shares
3i Pan European Buyouts 2006-08B L.P.	200,224 class A1 shares
	3,368 class A2 shares
	3,368 class A3 shares
	3,368 class A4 shares
	3,368 class A5 shares
	3,368 class A6 shares
	3,368 class A7 shares
	3,368 class A8 shares
	3,368 class A9 shares
	3,368 class A10 shares
3i Pan European Buyouts 2006-08C L.P.	434,296 class A1 shares
	7,305 class A2 shares
	7,305 class A3 shares
	7,305 class A4 shares
	7,305 class A5 shares
	7,305 class A6 shares
	7,305 class A7 shares
	7,305 class A8 shares
	7,305 class A9 shares
	7,305 class A10 shares
Pan European Buyouts Co-Invest 2006-08 L.P.	45,657 class A1 shares
	768 class A2 shares
	768 class A3 shares

	768 class A4 shares
	768 class A5 shares
	768 class A6 shares
	768 class A7 shares
	768 class A8 shares
	768 class A9 shares
	768 class A10 shares
3i group Investments LP.	5,126 class A1 shares
	86 class A2 shares
	86 class A3 shares
	86 class A4 shares
	86 class A5 shares
	86 class A6 shares
	86 class A7 shares
	86 class A8 shares
	86 class A9 shares
	86 class A10 shares
Pan European Buyouts (Nordic) Co-Invest 2006-08 L.P.	5,615 class A1 shares
	94 class A2 shares
	94 class A3 shares
	94 class A4 shares
	94 class A5 shares
	94 class A6 shares
	94 class A7 shares
	94 class A8 shares
	94 class A9 shares
	94 class A10 shares
Pan European Buyouts (Dutch) A Co-Invest 2006-08 L.P.	3,059 class A1 shares
	51 class A2 shares
	51 class A3 shares
	51 class A4 shares
	51 class A5 shares
	51 class A6 shares
	51 class A7 shares
	51 class A8 shares
	51 class A9 shares
	51 class A10 shares
TOTAL	10.500,000 shares

Each of these shares has been fully paid up in cash. Proof that the amount of ten million five hundred thousand Euro (EUR 10,500,000) in respect of this cash contribution, corresponding to a share capital of ten million five hundred thousand Euro (EUR 10,500,000), is at the free disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

4. Incorporation of the Company. The Notary has confirmed that a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") has been incorporated by virtue of the present deed under the name 3i Scandferries Chartering Invest S.à r.L, with the articles of incorporation and the share capital stated above.

5. General Meeting of the Company. The Appearing Parties, being the holders of all the Shares of the Company and represented by the Proxy, passed the following resolutions:

5.1 Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration:

5.1.1 Francois Bourgon, manager of companies, born 29 December 1969 in Phalsbourg (France), with professional address at 4, rue Jean Probst, L-2352 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

5.1.2 Antoine Clauzel, manager of companies, born 12 December 1952 in Reims (France), with professional address at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

5.1.3 Stephane Weyders, manager of companies, born on 2 January 1972 in Arlon (Belgium), with professional address at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

5.2 The registered office of the Company is at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

6. Costs and Notarial Deed

6.1 The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately five thousand euro (EUR 5,000.-).

6.2 The Notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Appearing Parties the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Parties, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

6.3 This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

6.4 This document having been read to the Appearing Parties represented by the Proxy, who is known to the notary by his or her name, first name, civil status and residence, the Proxy, on behalf of the Appearing Parties, and the Notary have together signed this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le douze mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Introduction.

1.1 3i Europartners Va L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 11419, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni,

1.2 3i Europartners Vb L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 11420, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni, et

3i Pan European Buyouts 2006-08A L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 11276, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni,

3i Pan European Buyouts 2006-08B L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 11277, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni,

3i Pan European Buyouts 2006-08C L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 11278, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni,

Pan European Buyouts Co-invest 2006-08 L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 11279, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni,

3i Group Investments L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 6504, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni,

Pan European Buyouts (Nordic) Co-invest 2006-08 L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 11553, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni,

Pan European Buyouts (Dutch) A Co-invest 2006-08 L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 11874, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni,

(ensemble les "Parties Comparantes")

1.3 Chacune des Parties Comparantes a été représentée par Monsieur Raymond THILL en tant que mandataire (le "Mandataire") en vertu de procurations datées du 10 mai 2010. Les procurations, signées et validées par les Parties Comparantes et le Notaire devront rester attachées au présent acte pour être enregistré avec lui.

2. Statuts. Les Parties Comparantes, représentées par le Mandataire, ont requis le Notaire de constituer une société à responsabilité limitée ayant les statuts suivants que le Notaire a lu aux Parties Comparantes, représentées par le Mandataire.

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er} . Forme - Dénomination . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "3i Scandferries Chartering Invest S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à dix millions cinq cent mille Euro (EUR 10.500.000) représenté par dix millions cinq cent mille parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales") divisé en dix (10) catégories, comme suit:

- Neuf millions six cent mille (9.600.000) parts sociales de catégorie A1,
- Cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A2,
- Cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A3,
- Cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A4,
- Cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A5,
- Cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A6,
- Cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A7,
- Cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A8,
- Cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A9,
- Cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A10,

ensemble les "Parts Sociales de Catégorie A" ou les "Parts Sociales" et ayant les droits écrits dans les présents Statuts.

5.2 Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

- Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces catégorie(s). En cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre numérique inverse (débutant avec la catégorie A10).

- Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales, une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociales pour chaque Part Sociale de la catégorie détenue par eux et annulée.

5.4 La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

5.5 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés sur la base de Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'Article 15 des Statuts. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Parts Sociales sera le Montant Disponible de la catégorie considérée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'Assemblée Générale des Associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à un tel Montant Disponible.

5.6 A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de cet Article 5, les mots suivants auront les définitions suivantes:

"Montant Disponible" signifie en relation avec les Parts Sociales, le montant total des bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales (ainsi que déterminé conformément à l'article 15 des Statuts) (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'Article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales devant être annulées mais réduit dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales conformément aux dispositions de l'Article 15 des Statuts (y compris les profits à reporter ainsi que déterminés pour la catégorie de Parts Sociales pertinente conformément aux dispositions de l'Article 15 des Statuts);

P = toute réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

L = pertes (y compris les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts.

"Valeur d'Annulation" signifie le montant d'annulation par Part Sociales à payer aux Associés;

"Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par Part Sociales à payer aux Associés;

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée;

"Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour les Parts Sociales ainsi annulées.

5.7 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.8 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II.- Gérance

8. Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

11. Art. 11. Délégation et agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ou tout Gérant peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ou tout Gérant détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 En cas d'urgence, des résolutions écrites des gérants peuvent être prises, et à condition qu'elles soient signées par tous les Gérants, elles seront valides comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée Générale des Associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V.- Exercice social

14. Art. 14. Exercice social

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des Parts

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus et conformément aux dispositions suivantes:

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A1 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule dix pour cents (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A1 détenues par eux, ensuite
- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A2 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quinze pour cents (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A2 détenues par eux, ensuite
- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A3 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt pour cents (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A3 détenues par eux, ensuite
- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A4 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cents (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A4 détenues par eux, ensuite
- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A5 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant zéro virgule trente pour cents (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A5 détenues par eux, ensuite
- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A6 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule trente-cinq pour cents (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A6 détenues par eux, ensuite
- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A7 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quarante pour cents (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A7 détenues par eux, ensuite
- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A8 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cents (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A8 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A9 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant zéro virgule cinquante pour cents (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A9 détenues par eux, et ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A10 auront le droit de recevoir le reliquat de toute distribution de dividende.

Si toutes les catégories de Parts Sociales restantes (par ordre numérique, par exemple les Parts Sociales de catégorie A10) ont été annulées suite à leur rachat ou autre, au moment de la distribution, le reliquat de toute distribution de dividendes devra alors être alloué à la dernière catégorie de Parts Sociales restantes dans l'ordre numérique inverse (par exemple en commençant par les Parts Sociales de catégorie A9).

15.4 Dans tous les cas, des dividendes ne pourront être distribués et des Parts Sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la Loi et conformément aux autres dispositions légales applicables.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à/aux Associé(s) conformément aux dispositions sur les distributions décrites à l'Article 15.3 avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'/les Associé(s).

Titre VI.- Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et liquidation

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

16.4 Toutes les recettes de la liquidation devront être distribuées conformément aux dispositions sur les distributions décrites à l'Article 15.3.

Titre VII.- Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 mars 2011.

3. Souscription et paiement du capital social. Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

SOUCRIPTEURS	PARTS SOCIALES
3i Europartners Va L.P.	2.972.898 parts sociales de catégorie A1
	20.847 parts sociales de catégorie A2
	20.847 parts sociales de catégorie A3
	20.847 parts sociales de catégorie A4
	20.847 parts sociales de catégorie A5
	20.847 parts sociales de catégorie A6
	20.847 parts sociales de catégorie A7
	20.847 parts sociales de catégorie A8
	20.847 parts sociales de catégorie A9
	20.847 parts sociales de catégorie A10
3i Europartners Vb L.P.	3.295.337 parts sociales de catégorie A1
	23.109 parts sociales de catégorie A2
	23.109 parts sociales de catégorie A3
	23.109 parts sociales de catégorie A4
	23.109 parts sociales de catégorie A5
	23.109 parts sociales de catégorie A6
	23.109 parts sociales de catégorie A7

	23.109 parts sociales de catégorie A8
	23.109 parts sociales de catégorie A9
	23.109 parts sociales de catégorie A10
3i Pan European Buyouts 2006-08A L.P.	2.637.788 parts sociales de catégorie A1
	44.372 parts sociales de catégorie A2
	44.372 parts sociales de catégorie A3
	44.372 parts sociales de catégorie A4
	44.372 parts sociales de catégorie A5
	44.372 parts sociales de catégorie A6
	44.372 parts sociales de catégorie A7
	44.372 parts sociales de catégorie A8
	44.372 parts sociales de catégorie A9
	44.372 parts sociales de catégorie A10
3i Pan European Buyouts 2006-08B L.P.	200.224 parts sociales de catégorie A1
	3.368 parts sociales de catégorie A2
	3.368 parts sociales de catégorie A3
	3.368 parts sociales de catégorie A4
	3.368 parts sociales de catégorie A5
	3.368 parts sociales de catégorie A6
	3.368 parts sociales de catégorie A7
	3.368 parts sociales de catégorie A8
	3.368 parts sociales de catégorie A9
	3.368 parts sociales de catégorie A10
3i Pan European Buyouts 2006-08C L.P.	434.296 parts sociales de catégorie A1
	7.305 parts sociales de catégorie A2
	7.305 parts sociales de catégorie A3
	7.305 parts sociales de catégorie A4
	7.305 parts sociales de catégorie A5
	7.305 parts sociales de catégorie A6
	7.305 parts sociales de catégorie A7
	7.305 parts sociales de catégorie A8
	7.305 parts sociales de catégorie A9
	7.305 parts sociales de catégorie A10
Pan European Buyouts Co-Invest 2006-08 L.P.	45.657 parts sociales de catégorie A1
	768 parts sociales de catégorie A2
	768 parts sociales de catégorie A3
	768 parts sociales de catégorie A4
	768 parts sociales de catégorie A5
	768 parts sociales de catégorie A6
	768 parts sociales de catégorie A7
	768 parts sociales de catégorie A8
	768 parts sociales de catégorie A9
	768 parts sociales de catégorie A10
3i group Investments LP.	5.126 parts sociales de catégorie A1
	86 parts sociales de catégorie A2
	86 parts sociales de catégorie A3
	86 parts sociales de catégorie A4
	86 parts sociales de catégorie A5
	86 parts sociales de catégorie A6
	86 parts sociales de catégorie A7
	86 parts sociales de catégorie A8
	86 parts sociales de catégorie A9
	86 parts sociales de catégorie A10
Pan European Buyouts (Nordic) Co-Invest 2006-08 L.P.	5.615 parts sociales de catégorie A1
	94 parts sociales de catégorie A2

	94 parts sociales de catégorie A3
	94 parts sociales de catégorie A4
	94 parts sociales de catégorie A5
	94 parts sociales de catégorie A6
	94 parts sociales de catégorie A7
	94 parts sociales de catégorie A8
	94 parts sociales de catégorie A9
	94 parts sociales de catégorie A10
Pan European Buyouts (Dutch) A Co-Invest 2006-08 L.P.	3.059 parts sociales de catégorie A1
	51 parts sociales de catégorie A2
	51 parts sociales de catégorie A3
	51 parts sociales de catégorie A4
	51 parts sociales de catégorie A5
	51 parts sociales de catégorie A6
	51 parts sociales de catégorie A7
	51 parts sociales de catégorie A8
	51 parts sociales de catégorie A9
	51 parts sociales de catégorie A10
TOTAL	10,500,000 parts sociales

Chacune de ces Parts Sociales a été intégralement libérée par un versement en numéraire. La preuve que la somme de dix millions cinq cent mille Euro (EUR 10.500.000) relative à ce versement en numéraire, correspondant à un capital social de dix millions cinq cent mille Euro (EUR 10.500.000), se trouve à la libre disposition de la Société a été donnée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

4. Constitution de la Société. Le Notaire a confirmé qu'une société à responsabilité limitée a été constituée en vertu du présent acte sous le nom 3i Scandferries Chartering Invest S.à r.l., avec les statuts et le capital social ci-dessus.

5. Assemblée Générale de la Société.

Les Parties Comparantes, étant le détenteurs de l'intégralité des Parts Sociales de la Société et représentées par le Mandataire, ont adopté les résolutions suivantes:

5.1 Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

5.1.1 François Bourgon, gérant de sociétés, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg (France), ayant son adresse professionnelle au 4, rue Jean Probst, L-2352 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

5.1.2 Antoine Clauzel, gérant de sociétés, né le 12 décembre 1952 à Reims (France), ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

5.1.3 Stéphane Weyders, gérant de sociétés, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Le siège social de la Société est établi à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Frais et acte notarié

6.1 Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à cinq mille euros (EUR 5.000,-).

6.2 Le Notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les Parties Comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête des Parties Comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

6.3 Le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

6.4 Le présent document a été lu aux Parties Comparantes représentées par le Mandataire, connu du Notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, et le Mandataire, au nom des Parties Comparantes, ainsi que le Notaire ont signé ensemble le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 mai 21938. Relation: LAC/2010/. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Référence de publication: 2010081392/839.

(100073507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Compagnie Luxembourgeoise d'Entreprises, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 9.249.

La délégation de signatures sociales a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010062809/10.

(100078341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Chemolux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000.000,00.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 19.423.

Auszug der Beschlüsse des alleinigen Teilhabers der Gesellschaft vom 31. Dezember 2009

Am 31. Dezember 2009 hat der alleinige Teilhaber der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

Den Rücktritt von Herrn Bernard SERESSIA als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft mit Wirkung zum 31. Dezember 2009 anzunehmen.

Herrn Michel PAEYENEERS, geschäftsansässig in 15, Wittenberg, B-2200 Herentals Belgien, mit Wirkung zum 31. Dezember 2009 und bis zur Generalversammlung die im Jahr 2011 stattfindet, als neues Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft zu ernennen.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht demnach aus folgenden Personen:

Frau Andrea Barbier

Herr Marc Raes

Herr Michel Paeyeneers

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Juni 2010.

CHEMOLUX S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2010062817/23.

(100078251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Sireo Immobilienfonds No.6 SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.733.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen der ordentlichen Aktionärsversammlung der Gesellschaft vom 10. Mai 2010 geht hervor:

- dass der Verwaltungsrat von sechs auf drei Mitglieder verkleinert wird;
- dass die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Uwe Druckenmüller und Rolf Sutter verlängert wurden bis zur ordentlichen Aktionärsversammlung, die im Jahre 2011 abgehalten wird;
- dass die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Wolfgang A. Baertz, Detlef Niezgodka, Bernd Wieberneit und Hilmar Friedrich-Rust nicht verlängert wurden; und
- dass Herr Jost-Albrecht Nies, wohnhaft in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, zum Verwaltungsratsmitglied ernannt wurde bis zur ordentlichen Aktionärsversammlung, die im Jahre 2011 abgehalten wird.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht damit aus den Herren

- Uwe Druckenmüller;
- Rolf Sutter; und
- Jost-Albrecht Nies.

Aus den Beschlüssen der ordentlichen Aktionärsversammlung der Gesellschaft vom 10. Mai 2010 geht außerdem hervor, dass DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft (réviseur d'entreprise) bestellt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 17. Mai 2010.

Für gleichlautenden Auszug

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010082489/31.

(100073663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Ekart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.813.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 9 avril 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur John SEIL en tant qu'administrateur de la société n'est pas renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Pour extrait conforme

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 9 avril 2010

Est nommé Président du conseil d'administration, Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010062846/32.

(100078213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Anine, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 59.196.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 21 mai 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER,, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 21 mai 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Bernard GILLON, conseiller économique, 3 rue Vieille Ruelle, B-4357 Donceel, Belgique.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Pour ANINE

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010063900/22.

(100078301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Ideal Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.262.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2010

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Martin STÜRNER Président

(résidant professionnellement à D-61440 OBERURSEL, 2, Adenauerallee)

Thomas AMEND

(résidant professionnellement à L-5365 MUNSBACH, 1B, Parc d'Activité Syrdall)

Roman MERTES

(résidant professionnellement à L-5365 MUNSBACH, 1B, Parc d'Activité Syrdall)

Réviseur d'Entreprises

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010062889/24.

(100078360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

MWCR Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.815.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 21 mai 2010

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 21 mai 2010 que

- L'associé unique a accepté la démission de Séverine Michel, en tant que gérante unique de la Société, avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé les personnes suivantes, en tant que nouveaux gérants de la Société, en remplacement de Séverine Michel, avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

* Marc KOEUNE, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg et ayant son adresse professionnelle au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

* Michaël ZIANVENI, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et ayant son adresse professionnelle au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

* Sébastien GRAVIÈRE, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et ayant son adresse professionnelle au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

* Jean-Yves NICOLAS, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm -Belgique et ayant son adresse professionnelle au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Il en résulte qu'à compter du 21 mai 2010, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Marc KOEUNE
- Michaël ZIANVENI
- Sébastien GRAVIÈRE
- Jean-Yves NICOLAS

Il résulte également des mêmes résolutions que le siège social de la Société est transféré du 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 21 mai 2010.

Séverine Michel
Mandataire

Référence de publication: 2010082533/31.

(100073740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Luxembourg IMIL Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.207.

—
Extrait des résolutions écrites prises par l'actionnaire en date du 22 janvier 2010

L'actionnaire à décidé:

- De prolonger le mandat de Mr.Li Yan à la fonction de gérant classe A et de Mme. Christine Louis-Haberer, à la fonction de gérant classe B pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 juin 2010.

Référence de publication: 2010062903/13.

(100078302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Matro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.541.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010062922/10.

(100078283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Matro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.541.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010062923/10.

(100078316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Yorkimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 83.539.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 30 avril 2010 que:

- la démission de Monsieur Stefan LORETZ de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.
- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l, ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B80.574 a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010063024/21.

(100078265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

MLUX Beauty Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 140.076.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010062927/10.

(100078359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Strategic Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 96.779.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
annuelle des actionnaires tenue le 26 mai 2010*

1) L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a décidé de renouveler les mandats des personnes suivantes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2011 statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2010:

- Monsieur Richard Mountford, en qualité d'administrateur;
- Monsieur Jacques Elvinger, en qualité d'administrateur;
- Monsieur Daniel de Fernando Garcia, en qualité d'administrateur;
- Monsieur Achim Küssner, en qualité d'administrateur;
- Monsieur Ketil Petersen, en qualité d'administrateur;
- Monsieur Gavin Ralston, en qualité d'administrateur;
- Monsieur Georges Saier, en qualité d'administrateur.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose dès lors de la manière suivante:

- Monsieur Richard MOUNTFORD, administrateur, avec adresse professionnelle au 31 Gresham Street, GB-EC2V 7QA Londres, Grande-Bretagne;
- Monsieur Jacques ELVINGER, administrateur, avec adresse professionnelle au 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Daniel DE FERNANDO GARCIA, administrateur, avec adresse professionnelle au Serrano 1, E-28001 Madrid, Espagne;
- Monsieur Achim KÜSSNER, administrateur, avec adresse professionnelle au Taunustor 2, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne;
- Monsieur Ketil PETERSEN, administrateur, avec adresse professionnelle au Store Strandstraede 21, DK-1255 Copenhagen K, Danemark;
- Monsieur Gavin RALSTON, administrateur, avec adresse professionnelle au 31 Gresham Street, GB-EC2V 7QA Londres, Grande-Bretagne;
- Monsieur Georges SAIER, administrateur, avec adresse professionnelle au 10, Rue de la Grange Batelière, F-75009 Paris, France.

2) L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a également décidé de renouveler le mandat de la personne suivante jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2011 statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2010:

- PRICEWATERHOUSECOOPERS S.A R.L., société agissant en qualité de réviseur d'entreprise, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 mai 2010.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010082388/44.

(100073404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

PGF II (Temple) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 82.104,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.651.

—
Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 2 juillet 2009

Les actionnaires ont décidé:

- De renommer M. Mark Crader, M. Peter O'Grady Walshe, M. Robert Hassett, M. Robert Page, M. Pierre Metzler et M. Francois Brouxel à la fonction d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

- D'accepter la démission de KPMG a la fonction de commissaire avec effet au 2 juillet 2009

- Et de nommer Ernst & Young Luxembourg, numéro RCS B88019, ayant son siège sociale au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach à la fonction de commissaire avec une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010 avec effet au 2 juillet 2009

Luxembourg, le 03.06.2010.

Référence de publication: 2010062953/17.

(100078242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Absolute Return Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.086.

—
En date du 28 avril 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

- de renommer:

M. Steve GEORGALA

Maitland & Co S.à r.l.

35, rue La Boétie

F-75008 PARIS

M. Jacobus Johannes HUMAN

Insinger de Beaufort Asset Management NV

Herengracht 537

NL-1017 BV AMSTERDAM

M. Peter George SIERADZKI
Bank Insinger de Beaufort NV
Herengracht 537

NL-1017 BV AMSTERDAM

M. Marcel ERNZER

RBC Dexia Investor Services S.A.
54, rue de Cessange
L-1320 CESSANGE

en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011;

- de réélire:

Ernst & Young S.A.
Parc d'Activité Syrdall, 7
L-5365 MUNSBACH

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Pour ABSOLUTE RETURN STRATEGY SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010082410/37.

(100073477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

PGF III (Tokenhouse) S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 86.665,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.974.

—
Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 2 juillet 2009

Les actionnaires ont décidé:

- De renommer M. Mark Crader, M. Pierre Metzler et M. Francois Brouxel à la fonction d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

- D'accepter la démission de KPMG a la fonction de commissaire avec effet au 2 juillet 2009

- Et de nommer Ernst & Young Luxembourg, numéro RCS B88019, ayant son siege sociale au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach à la fonction de commissaire avec une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010 avec effet au 2 juillet 2009

Luxembourg, le 03.06.2010.

Référence de publication: 2010062954/17.

(100078254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

PGF III S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 106.844,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.531.

—
Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 2 juillet 2009

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter de renommer KPMG à la fonction de commissaire avec une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009 avec effet au 2 juillet 2008

- De renommer M. Mark Crader, M. Pierre Metzler et M. Francois Brouxel à la fonction d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

- D'accepter la démission de KPMG a la fonction de commissaire avec effet au 2 juillet 2009

- Et de nommer Ernst & Young Luxembourg, numéro RCS B88019, ayant son siège sociale au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach à la fonction de commissaire avec une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010 avec effet au 2 juillet 2009

Luxembourg, le 03.06.2010.

Référence de publication: 2010062955/19.

(100078220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Felgen & Associés Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 29.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010063448/11.

(100078340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Axa World Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.116.

Faisant suite au conseil d'administration du 12 avril 2010, est nommé jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2010:

Monsieur Christophe Coquema
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex
France

En remplacement de:

Monsieur Jean-Pierre Léoni
ET

Monsieur Jonathan Bailie
Hill Acre.3
Chichester P018 OJA

Royaume Uni

En remplacement de:

Monsieur Dominique Forget
AINSI QUE

Madame Nathalie Savey
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex
France

Les membres du conseil d'administration ont également bien pris note de la démission de Monsieur Martin Hall au 22 avril 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Un administrateur domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010082516/34.

(100073202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.
